



# INVESTISSEMENTS ELIGIBLES au PME PACTE en équins asins



## ENJEU DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE

### LOGEMENTS DES ANIMAUX

#### Toute construction de bâtiments d'élevage

- ensemble de gros œuvre lié à la construction ou la rénovation de bâtiments d'élevage et de leurs annexes (réseaux, terrassements, fondations, dalles, murs extérieurs, portails extérieurs, poteaux, charpentes, couvertures), gouttières et descentes d'eau
- isolation pour les bâtiments neufs
- tunnels, cabanes et abris destinés au logement des animaux

### EQUIPEMENTS ET MATERIEL D'ELEVAGE

#### Equipements et aménagements fixes intérieurs pour l'alimentation et l'abreuvement :

- équipements intérieurs de distribution de l'alimentation et équipements de distribution d'eau, frais de plomberie et d'électricité inhérents aux aménagements
- robot d'alimentation auto guidé
- investissement dans un distributeur mobile de concentré plafonné à 9 000 €

#### Maitrise de l'ambiance du bâtiment

##### Qualité de l'air, température, humidité et ventilation

- équipements pour aérer, ventiler, protéger, et gérer l'ambiance du bâtiment en période chaude et en période froide

##### Equipement de pilotage et d'automatisation des paramètres d'ambiance :

- capteurs, sondes, boîtiers électroniques hors logiciels et matériels informatiques
- équipements de chauffage du logement des animaux

##### Ambiance lumineuse (lumière naturelle et éclairage)

- éléments translucides sur des bardages parois ou toitures, puits de lumière
- installation de lumière intérieure en complément de la lumière naturelle : ligne électrique, système d'éclairage

#### Equipements permettant de limiter les risques de blessures des animaux et une manipulation limitant le stress

- équipements de contention et de tri des animaux (Parc fixe ou mobile, cage ou couloirs de contention, cornadis, barre au garrot, restrainer, portes, portillons, barrières anti-recul, autres systèmes d'immobilisation des animaux, barrières poussantes, etc.)
- systèmes de pesée
- quais de chargement et déchargement avec leur aire d'attente (maçonnerie et tubulaires)
- dispositifs de cloisonnement des lots (tubulaires)

#### Sol, litière et aire de couchage

- caillebotis
- équipements fixes d'entretien et de gestion de litière
- matériaux (revêtements) : tapis de sol, matelas, asphalte, résines, chapes béton, revêtement sur caillebotis rainurage, etc.

#### Aménagements pour l'accès à l'extérieur et/ou au pâturage et/ou parcours

- tout dispositif de clôtures fixes ou mobiles

#### Autres équipements

- boisseaux de stockage
- systèmes de récupération et de stockage eau de pluie
- investissement et équipements évitant l'écoulement des eaux pluviales et la dilution des effluents
- lecteurs de systèmes d'identification électronique des animaux
- groupe électrogène fixe
- équipements de lavage d'air
- équipements permettant d'améliorer le suivi du comportement des animaux : dispositifs de télésurveillance, activimètre, colliers GPS, monitoring...

### AUTRES CONSTRUCTIONS / EQUIPEMENTS

#### Aménagement extérieur des bâtiments (dépenses éligibles plafonnées à 40 000 € d'investissements)

- aires de manœuvre de fumières et fosses
- petits travaux pour création d'une zone tampon contre les eaux souillées (fossé/bourrelet) avant le cours d'eau
- terrassement et grillages de soutien des structures de sol (dalles stabilisantes)
- aménagements des abords des bâtiments : aires bétonnées, empierrement ou enrobage, devant portes et portails, aménagement et stabilisation des abords et des accès
- aménagement du circuit des véhicules dans l'exploitation (chemin, passage canadien...)
- externalisation des parkings hors des sites de production

#### Autonomie alimentaire

- constructions et équipements de stockage de fourrage d'aliments et dans la limite de 40 000 € HT
- installations de séchage en grange de fourrages en vrac ou conditionnés en bottes
- constructions et équipement fixes directement liés à la fabrication d'aliments à la ferme
- investissement visant à l'étanchéité du sol des silos (ragréage, sol)

### ENJEU EFFLUENTS D'ELEVAGE

- ouvrages, clôtures et couvertures de stockage du fumier, du lisier
- pompes, canalisations de transfert
- racleur automatique, hydrocurage, évacuateur à fumier
- dispositifs de collecte des eaux de lavage
- dispositifs de traitement des effluents et des effluents en lien avec les locaux de traite
- quais et plates-formes de compostage
- matériel d'enfouissement des effluents lors de l'épandage : enfouisseurs, pendillards (en couplage avec un enfouisseur)

## ENJEU QUALITE SANITAIRE ET BIOSECURITE

### Pour éviter les intrusions dans les bâtiments et l'accès aux aliments et à la litière

- moyens de protection des stockages de litières, fourrages, aliments dans les bâtiments existants
- protection des silos d'ensilage par une clôture électrique
- bâchage des fumiers ou de protection par une clôture électrique

### Mesures de biosécurité générale

- aménagement d'aire de lavage-désinfection pour le matériel en commun et le matériel de l'exploitation (arrivée d'eau et évacuation sécurisée, dalle de béton, fosse de récupération des eaux)
- tout système et équipement de lavage et/ou désinfection des animaux, locaux, matériel, véhicules
- pédiluve, rotoluve
- gestion des cadavres : cloche d'équarrissage, aménagement aire de dépôt, enceinte réfrigérée de stockage de cadavres, plateforme d'équarrissage, aire bétonnée ou stabilisée
- aménagement de local d'isolement
- construction et/ou aménagement d'un Bloc/Sas
- protection, filet, clôture, signalétique pour le site d'élevage (circuit livraison d'aliments, enlèvements des produits, effluents, cadavres, circuit véhicule visiteurs...)
- Rénovation des parois des bâtiments afin de faciliter le nettoyage et la désinfection : enduit lisse...

## ENJEU AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS

### ECONOMIE D'ENERGIE

- échangeurs thermiques de type air-air, air-sol, puits canadien, VMC double-flux
- amélioration de l'isolation des bâtiments existants

### ENERGIE RENOUVELABLE

- chauffe-eau solaire thermique
- chaudière à biomasse et matériel de valorisation associé
- pompe à chaleur
- équipements liés à la substitution d'énergie fossile (ex : puits canadien)
- équipements liés à la production et à l'utilisation d'énergie photovoltaïque, dans deux conditions suivantes :
  - . aucune revente d'électricité sur le réseau des opérateurs
  - . valorisation de la totalité des l'énergie produite pour les besoins de l'exploitation et de l'habitation pour les sites non reliés sur le réseau d'électricité

## DIAGNOSTICS

**Dépenses éligibles plafonnées à 1000 € HT par diagnostic**

- diagnostic effluents
- diagnostic énergie
- diagnostic BEA
- diagnostic biosécurité

## DEPENSES NON ELIGIBLES

Sont inéligibles, entre autres, la main-d'œuvre d'auto-construction (et les matériaux et location de matériel si auto-construction pour travaux de charpente et couverture de + de 2 m au faitage hors tunnels, électricité et gaz, fosses de stockages de lisier, investissements de performance énergétique), les équipements d'occasion, en copropriété, en crédit-bail et le stockage de matériel agricole.

Les investissements de renouvellement ou de remplacement à l'identique ne sont pas éligibles.



Contact pour constituer votre demande d'aide

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES - **Pôle élevage**  
Cité galliane - BP 279 - 40005 MONT DE MARSAN cedex  
tel 05 58 85 45 25 [landes.chambre-agriculture.fr](http://landes.chambre-agriculture.fr)

